

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

De la Revue Canadienne.

LECTURE

Délivrée par l'hon. A. N. Morin, dans la salle de la société dite *Mercantile Library Association* de Montréal, le 17 avril 1845.

DES ARTICLES EXPORTABLES FOURNIS PAR NOTRE PAYS, ET DE L'IMPORTANCE POUR LES GENS DES VILLES D'EN ENCOURAGER LA PRODUCTION DANS LES CAMPAGNES.

Dans les villes populeuses de l'ancien monde, la plupart de ceux qui appartiennent aux classes inférieures et mêmes aux classes moyennes, naissent, vivent et meurent sans porter leur attention sur ce qui existe en dehors de leur cité, dont beaucoup d'eux n'ont jamais franchi l'enceinte; plusieurs même croient sans doute que l'univers entier se compose d'agglomérations aussi denses que celles dont ils font partie. Pour les uns et les autres, le travail a pour mesure journalière la quantité d'objets indispensables qu'il leur procure chez le commerçant du coin de la rue, ou au marché le plus voisin; ces sources sont pour eux intarissables lorsqu'ils ont le numéraire qui leur permet d'y puiser. Ils n'ont jamais vu croître et jaunir l'épi qui donne le pain, jamais peut-être observé la fane qui alimente le tuncricle nourricier, jamais reposé leurs yeux sur les verdoyants pâturages qui engraisent les animaux dont la chair les sustente. Et dans ces classes, ceux-là même auxquels leur éducation, leur position, ou leurs moyens, ont appris à connaître et à distinguer mieux les sources de la production et les divers canaux de transport et d'échanges qui la mettent à portée des besoins et des goûts variés des peuples, ont nécessairement avec le producteur des rapports très bornés et ne peuvent influer qu'à un degré minime sur les résultats de ses efforts et de ses travaux.

Dans un pays comparativement nouveau comme l'est le Canada, les habitants des villes sont à cet égard dans une position bien supérieure. Le peu d'étendue de ces villes, l'accession constante d'habitants des campagnes qui viennent les peupler, les rapports habituels que cette accession crée et maintient, et plus que tout cela encore l'égalité des fortunes et des conditions ou du moins la tendance vers cette égalité, la possibilité de tenter plusieurs carrières, et l'organisation et la division moins parfaite du travail, sont des circonstances qui, nuisibles à d'autres égards, ont du moins l'avantage de nous faire connaître mieux notre pays, ses habitants, ses ressources, les moyens à adopter pour rendre ces ressources profitables tant aux habitants des campagnes qui en sont plus rapprochés, qu'à ceux des villes qui peuvent le mieux au moyen de son commerce faire attribuer une valeur rémunératrice aux divers produits. Si donc il n'est personne à peine dans nos jeunes cités qui n'ait les moyens de se rendre utile à soi-même et aux autres sous les rapports dont nous nous occupons, combien le peuvent davantage ceux qui me font l'honneur de m'écouter aujourd'hui, et qui, appartenant aux classes éclairées, animés par la bienveillance envers leurs semblables, remplis de zèle pour le progrès des lumières et l'avancement des sciences et des arts, capables de faire des sacrifices individuels à ces fins, ont déjà recueilli et recueilleront plus abondamment encore le fruit d'aussi nobles occupations.

Les moyens supérieurs que nous avons de connaître l'ordre et les bienfaits de la Providence dans l'économie de la société, d'aider cette Providence dans l'accomplissement de son œuvre, doivent être pour nous un sujet d'actions de grâces, et un encouragement à devenir, s'il est possible, plus charitables envers nos frères. Si j'eusse eu à traiter la partie morale du sujet, à faire voir tout ce que la relation mutuelle de villes et de campagnes peut inciter de bons sentiments et de bonnes actions, j'aurais eu devant moi un champ étendu; je serais moins sorti, en le parcourant, de mes études et de mes préoccupations passées, qu'en m'occupant de questions industrielles, trop étrangères peut-être à mes lectures et à mes entourages, pour justifier ma témérité. Mais vivant au milieu d'une société mixte, ayant à m'adresser à des hommes avec lesquels je puis différer, et qui diffèrent peut-être entre eux dans leur manière de voir, sur les questions de philosophie, de morale, de société, que nous aurions ensemble passées en revue, j'aurais craint de blesser sans le vouloir quelques-uns de ceux qui m'honorent de leur attention, et cette crainte seule m'eût mis à la gêne. Nous n'aurons pas à rechercher pourquoi l'auteur de tout bien, qui nous unit dans une même appréciation et un même partage de ses nombreux bienfaits, comme il nous unit dans un égal désir de faire ce qui est juste et bon, tel que chacun de nous le peut

comprendre, n'a pas permis que nous eussions sur tous points des doctrines ou des préférences communes. Nous allons vous placer sur un terrain neutre. Chacun de vous, Messieurs, connaît mieux que moi son ensemble et ses divisions. Je n'ai aucune prétention à la nouveauté dans les vues, à la perfection dans les détails; je n'aurais eu d'autre mérite que de présenter à votre mémoire et à votre intelligence quelques points de nos ressources agricoles et industrielles, en tant qu'elles peuvent tendre à produire des objets d'exportation, afin de nous permettre l'usage d'autres choses que nous recevons et dont nous ne saurions facilement nous passer, en même temps que la balance de notre commerce ne sera pas contre nous dans une proportion démesurée. Le gouvernement de la métropole a agi libéralement à notre égard en manière commerciale par plusieurs dispositions récentes; nos voisins ont dernièrement adopté des lois qui nous deviendront avantageuses à divers égards; nos canaux intérieurs, creusés à grands frais, vont bientôt nous rapporter le tribut attendu; un chemin de fer se projette qui, presque en toute saison, unira Montréal et l'Océan: l'occasion est favorable pour tenter de nouvelles branches de commerce, et pour faire fructifier davantage celles que nous posséderons.

Vous n'êtes pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'un capital commercial peut s'accumuler sans campagnes productives, sans population, sans industrie; vous savez que ce sont les campagnes qui forment les villes et non les villes qui créent les campagnes; vous admettez que nous tous, que les économistes rangent sous le terme de non-producteurs, prêtres, magistrats et hommes de profession, conservateurs de la morale, de la santé et des lois des peuples, ou marchands préposés à leur fournir à l'aide d'échanges multipliées des moyens faciles et économiques de profiter de l'abondance et de l'industrie des autres nations, nous ne vivons, médiatement ou immédiatement, que du surplus amassé petit par les producteurs; et dans un pays encore presque sans manufactures ces producteurs se réduisent à peu de chose près aux hommes des champs; vous savez que l'aisance et l'abondance par eux-ci rejalliront sur vous, et qu'au contraire vous souffrirez de leur inertie et de leur pauvreté; nous ne serons donc après tout qu'égoïstes en les encourageant, en les aidant, en les mettant en rapport avec d'autres contrées et d'autres besoins; du moins, si à cause de nos habitudes, de l'instruction que requiert notre enfance, des méditations de notre âge mûr, des moyens d'actions que nous maintenons au loin, au dedans et au dehors du pays, nous tirons sur la masse commune plus largement que la plupart de nos concitoyens des campagnes, rendons leur de bonne grâce en renseignements utiles, en encouragements, en projets efficaces d'organisation et d'association, en contributions pécuniaires même lorsque nous le pourrions, ce que nous ne tenons en premier lieu que d'eux.

Quels sont les moyens que nous avons de remplir ce devoir? Nous le verrons dans les cours de ce petit exposé, au fur et à mesure, et en conclusion. La méthode que je m'y suis proposée est de m'occuper d'abord de produits agricoles; en second lieu des produits des animaux domesticisés ou dans l'état de nature; ensuite des ressources minérales inexplorées mais reconnues abondantes que le pays renferme; enfin des produits de nos forêts, ressources qui proprement nous appartiennent à nous; un mot sur les manufactures domestiques, un autre sur l'organisation de sociétés agricoles et industrielles, termineront la tâche.

Je commencerai donc par le blé, la plus importante des céréales, et l'emblème de l'abondance chez tous les peuples anciens et modernes des climats tempérés. Les variétés en sont nombreuses. Les ravages causés depuis plusieurs années par la mouche hessoise en ont diminué la culture; cependant l'assez grande abondance de la dernière récolte donne à espérer que ce fléau va disparaître. Son action est périodique; elle a été telle dans la Nouvelle Angleterre qui avant nous en avait souffert considérablement. Nous pouvons donc croire que le mal est sur son déclin. Remarqué d'abord dans la partie sud du District de Montréal, il s'est propagé à l'est et à l'ouest, mais beaucoup plus rapidement vers l'est, où sa marche progressive annuelle a été d'une douzaine de lieues. Il a atteint le comté de Rimousky, que l'on s'est habitué bien à tort, par suite de circonstances étrangères à notre sujet, à regarder comme une autre *ultima Thule*, comme un pays aride et stérile. C'était pourtant là, indépendamment de l'exportation des bois sciés qui y a été plus considérable depuis plusieurs années que partout ailleurs, qu'on trouvait, et là seulement, il y a deux ou trois ans, assez de blé pour les besoins locaux, et au delà, indépendamment encore des autres com-

modités de la vie qui n'y manquent pas. J'ai moi-même apporté de ce blé, d'une belle qualité, pour le semer dans ce District, et quoique je n'aie pas encore trouvé l'occasion de le faire, je m'attends à avoir plus tard, dans le résultat, la confirmation de la croyance que les grains apportés des climats froids dans un pays plus chaud ont une croissance plus rapide et viennent généralement mieux. Revenant à la mouche hessoise, le seul préventif direct qu'on ait annoncé, est de semer de la chaux en poudre sur l'épi lors de la floraison, temps où l'insecte dépose ses œufs dans la fleur naissante. C'est comme topique seulement que cette chaux peut agir, et l'efficacité du moyen est contestée. Mieux vaut s'abstenir de semer du blé, comme on l'a fait, et lorsque le mal est sur son déclin, ne cultiver comme on l'a fait aussi, que des variétés précoces pouvant se semer tard et ne venant à épi qu'après l'époque ordinaire des ravages de la mouche. La variété appelée blé blanc, recherchée avec empressement par les cultivateurs dans les derniers temps, a rendu trop de services pour la passer sous silence. Cependant son produit n'est pas très considérable; la farine en est plus sèche et moins blanche, et quoiqu'il ait passé dans le commerce comme les anciens blés du Bas-Canada, les consommateurs ne manqueraient pas de se plaindre s'il formait à l'avenir le fonds de notre exportation. Il sera donc avantageux d'y substituer le blé de la Montagne Noire, dont les cultivateurs pratiques qui l'ont essayé, se louent universellement; on approuve également le blé de Sibérie, appelé aussi blé d'Asie et blé chinois. L'on s'est assuré qu'ils sont peu sujets à la rouille. Quant à la mouche, je pense qu'ils n'en sont garantis que par l'époque tardive où on les sème; du moins, semés de très bonne heure, ils ont en quelques cas subi le sort commun. Les marchands, les hommes de profession, tous ceux qui voient habituellement les habitans des campagnes, devraient se procurer ces nouvelles variétés, pour les distribuer par petits échantillons à des cultivateurs intelligents. La modique dépense qu'il faudra faire à cette fin, ne sera pas une objection pour ceux qui savent que le blé est, à cause de son débit constant et assuré, et de son prix plus considérable sous de moindres poids et volumes, le plus profitable et peut-être le seul profitable des grains avec lesquels le cultivateur peut faire de l'argent, c'est-à-dire, réaliser un surplus qui profite aux autres classes, comme nous l'avons vu. L'on a depuis peu cultivé avec succès dans le District de Québec, le blé d'automne, oublié dans le Bas-Canada. L'essai mérite d'être continué. J'ignore si l'époque de sa floraison le fait échapper à la mouche. Enfin avant d'abandonner le sujet des variétés à préférer ou à essayer, je dirai un mot du blé de Russie, proprement dit, sur lequel des essais en petit ont été fait l'an dernier. On l'a semé comme grain de printemps, et c'est un blé d'automne, ou du moins, s'il ne l'est pas, on devrait le traiter comme tel en ce pays. Nos hivers ne sont peut-être pas moins froids que ceux des régions où il est acclimaté, mais nos étés sont plus secs et plus chauds, et quant au blé en question semé ici le printemps, l'effet est le même que si nous avions un climat plus méridional, le même qu'on a observé lorsqu'on a transporté les céréales usuelles de la zone tempérée dans les régions intertropicales. La feuille pousse avec une vigueur considérable, mais l'épi ne se forme pas. Nous ne pourrions donc bien connaître la valeur pour nous de ce blé de Russie que lorsqu'il aura été assujéti à un semis d'automne.

En qualité, notre blé se déprécie par son manque de netteté. Les avoines et autres grains inférieurs qui y sont mêlés, les mauvaises herbes de même, se propagent dans une progression plus divergente, et finissent par l'emporter dans une semence que l'on n'épure jamais. Ajoutez que les vesces et jargeaux mûrissent les premiers, s'égrènent d'eux-mêmes, et repaissent la seconde année après les labours et hersages, étant demeurés inertes durant l'année intermédiaire, appelée *pacage* dans notre assolement biennal, si défectueux pour un sol qui n'a plus toute la fertilité des terrains défrichés nouvellement. En attendant que cet assolement soit amélioré par le semis de graines de foin et de trèfle avec les grains et par la culture plus étendue des pommes de terre et autres plantes saclées, nous devons recommander aux cultivateurs de semer des grains nettoyés par tous les moyens possibles, le choix des épis dans les gerbes, le criblage, le moulin à brosses, et même l'épluchage à la main par les femmes et les enfans dans les longues soirées d'hivers. Apprenons à nos concitoyens que c'est une grande erreur de dire que la terre pousse d'elle-même les plantes nuisibles et les vesces en particulier; substituons y la connaissance du fait que surtout les graines de ces dernières, ensouées à une plus ou moins grande profondeur par le remuement des terres ou par le piétinement des animaux, s'y conservent indéfiniment jusqu'à ce qu'elles se trouvent dans un milieu plus favorable eu égard à la division de la terre et aux agens atmosphériques.

L'on connaît en Europe une opération que l'on appelle la déchaumage, qu'on pourrait essayer ici. C'est le grattage de la surface aussitôt après l'enlèvement des récoltes, au moyen de herse de fer ou de scarificateurs, à une profondeur peu considérable, pour faire germer les mauvaises graines dont la plante périt ensuite par l'hiver ou par le labour d'automne. Quand, la seconde année, l'on voudrait avoir du pacage, on perdrait ainsi, il est vrai, ce qu'on appelle l'herbage de la terre, c'est-à-dire, ce qui repousse pêle-mêle après une récolte de grains; mais l'on pourrait sur ce déchaumage semer du trèfle et autres bonnes plantes fourragères qui résistent à l'hiver. Tout compté, l'on n'aurait pas perdu son travail.

Si nous pouvons réagir sur l'espèce et la qualité de nos grains, nous avons encore plus en notre pouvoir quant à la quantité. Donnons l'idée, comme premier pas dans l'art des assolements et du nettoyage de la terre, des cultures

et des pratiques indiquées ci-dessus, et d'autres meilleurs; faisons venir comme modèles des instrumens d'agriculture améliorés; choisissons parmi notre excellente race indigène de bêtes à cornes, les individus qui devront nous fournir les meilleures vaches laitières; faisons venir du dehors des animaux de boucherie, des moutons, des cochons meilleurs que les nôtres; recommandons un meilleur dessèchement de nos gibrets, et ensuite l'essai de la chairue à sous-sol qui se répand avec succès en Angleterre et dans les Etats-Unis. Imitons l'exemple que vient de donner la ville de Brockwellé dans le district de Johnstown, Haut-Canada, où des citadins ont formé une société mercantile-agricole, non pour suivre l'ancien usage de récompenser ce que la routine produit de mieux, mais dans la vue d'améliorer et de perfectionner les produits, en se mettant en rapport avec les campagnes pour y répandre les connaissances moins par des paroles que par des dons de divers moyens de progrès, fruits d'une généreuse libéralité.

Ce que je dis plus haut du blé, s'appliquera plus ou moins aux autres grains que nous pouvons exporter également, ou qui, consommés par nous, nous permettront d'exporter le blé. Plusieurs autres produits de l'industrie agricole sont maintenant exportés des Etats-Unis en Angleterre, où ils trouvent des acheteurs; pourquoi n'en pourrions-nous faire autant qu'eux? L'on a acquis la certitude que la graine de mil et de trèfle crue dans le Comté de Mégantic, à Rawdon, et ailleurs, pouvait soutenir toute concurrence; le houblon vient bien sur notre sol; nos pommes si renommées ne craindraient pas la comparaison; le cidre qu'on en fait à Lachine et dans la Paroisse de Montréal est également apprécié.

Le lin que l'on cultive pour en faire de la toile de ménage, produit une graine qui se ressent du semis trop serré et de l'arrachage précoce; on pourrait semer cette plante uniquement pour la graine, comme l'on fait aussi maintenant dans les états voisins. Notre tabac canadien, bien conditionné, n'aurait-il pas ses partisans au dehors comme au dedans? Lorsque les patates ou pommes de terre sont à quinze sols le minot l'automne, ne pourrait-on pas les exporter aux îles et ailleurs? Ne pourrait-on pas augmenter la culture des oignons, dont les paroisses de l'Assomption et de Beauport entr'autres se trouvent si bien?

Il est une autre culture, celle du chanvre, que les besoins de la marine rendent importante pour la métropole. Aussi n'a-t-on pas cessé d'y appeler l'attention. Le résultat de l'expérience est que la production est facile, mais que le rouissage et le teillage ne peuvent se faire par les petits propriétaires avec économie et perfection. L'on devrait donc essayer ou la grande culture, ou l'achat du chanvre sur pied ou au voyage, dans quelque localité choisie et tenter la préparation au moyen de machines convenables et d'une main-d'œuvre différente de la famille du producteur. Si des moyens se trouvaient disponibles à cet effet, l'on n'en pourrait confier l'application à personne, mieux qu'à mon ami M. Edmundson, Editeur du Cultivateur de Toronto, agriculteur pratique, qui s'est occupé de ce sujet à ses propres frais avec un zèle tout particulier. Ou bien trouvant plus près, nous pourrions en charger notre agriculteur rétro, M. William Evans, dont le journal anglais et français, ainsi que cité plus haut, mérite d'être encouragé et universellement répandu.

*A continuer.*

LETTRES D'UN ECCLÉSIASTIQUE CANADIEN,  
voyageant à l'étranger,  
ADRESSÉES A SON FRÈRE, DE QUÉBEC.

Paris, 24 août 1844.

Cher frère, — J'espère que la famille éprouve du plaisir à lire mes lettres; c'est d'ailleurs quelque chose de si naturel que le plaisir qu'éprouve une famille à recevoir des nouvelles d'un de ceux qui la composent, surtout quand ce quelqu'un est jeté par les accidents du voyage à la distance de 14 cents lieues. C'est pour répondre à un sentiment si beau et si louable que je me fais un devoir et tout en même temps un délice de continuer ce que j'ai déjà commencé à t'écrire, le détail de tout ce qui m'est arrivé d'intéressant depuis le moment où je t'ai appris la mort de l'évêque de Nancy. Pour avoir une idée juste de la ville de Paris, il faut que le voyageur se transporte à Fontainebleau, à Versailles, localités où se trouvent des palais royaux, dignes des grands princes qui les ont construits et habités, et qui, par leur proximité de la capitale, semblent s'identifier avec les mille et un édifices grandioses qui y sont l'admiration des étrangers. Fontainebleau est un paradis terrestre; St. Louis y a séjourné, ainsi que Henry IV et tous les autres rois de France. Qu'il a été vil l'intérêt que m'a inspiré la vue des appartements habités pendant 18 mois par Pie VII que Bonaparte y tenait prisonnier! Ces appartements tout brillants d'or qu'ils sont, eurent cependant peu de charmes pour Sa Sainteté qui y vivait comme n'y vivant pas; ses pensées étant toutes entières à Rome, la ville chérie de son cœur. Les alentours de sa riche prison, quoique si beaux, ne le virent jamais; il ne descendit qu'une seule fois les degrés; ce fut le jour où lui fut remise la note impériale qui lui annonçait la fin de son long exil et son retour prochain dans sa ville capitale. Je n'ai qu'à me rejouer de l'accueil amical que j'ai reçu du curé de Fontainebleau et d'un de ses vicaires. C'est un témoignage que je dois rendre au clergé français; il est vraiment sympathique, expansif; il est plein d'égards et de complaisances pour les étrangers, et surtout pour les Canadiens, sans doute à cause de notre identité d'origine, de mœurs et de langage. Comme je crois avoir déjà parlé de Fontainebleau dans une de mes lettres, je n'en dirai plus rien, pour passer à Versailles où j'ai fait une intéressante excursion. La

ville de Versailles est située à 6 ou 7 lieues de Paris : c'est une ville épiscopale, peuplée mais irréligieuse, comme toute la banlieue de Paris. Cette distance de 6 à 7 lieues se franchit dans un instant, sur le chemin de fer construit entre la capitale et Versailles. Pour avoir plus à profiter de cette promenade je voulus la faire un des jours où a lieu ce qu'on appelle, *le jeu des grandes eaux*. La foule des curieux était immense. Le chiffre s'en montrait peut-être à 150,000. Je m'étais procuré par la bienveillante entremise de M. Gaume, libraire, un permis d'entrée dans les appartemens secrets du château. C'est au moyen de ce permis que j'ai pu visiter les chambres de Louis XVI et de sa royale épouse, Marie-Antoinette. Que de souvenirs amers venaient se présenter à mon esprit et le percer de douleur, lorsque ma vue se reportait aux jours malheureux où la France, au cœur cruel et dénaturé poursuivait le meilleur des princes et la plus pieuse des reines, pour les livrer à la main de l'exécuteur de l'injustice française. J'ai parcouru les appartemens, par lesquels Marie-Antoinette, assaillie de nuit par une multitude espiègle, voulut passer pour aller trouver protection auprès de Louis XVI. L'infortunée ! quelle protection pouvait elle espérer d'un époux sur la tête duquel pesait la sentence de mort déjà prononcée de cœur par les ennemis du trône, et de la religion ? Il a fallu frémir en apercevant la porte où fut massacré le vaillant suisse qui, de toute la force de son corps, voulait opposer résistance à ceux de la multitude qui s'étaient introduits par violence dans le palais pour y saisir leur proie inoffensive. On sait que Louis XVI était célèbre ouvrier en fer et en cuivre ; l'intérieur de Versailles est orné de plusieurs pièces sorties de son atelier, pièces qui feraient assurément honneur aux gens de l'art. Le château, disons-le à la gloire de Louis-Philippe, a subi d'importantes améliorations depuis plusieurs années. Le roi si mesquin généralement, quand il s'agit de dépenser, semble devenir prodigue lorsqu'on songe à toutes ces restaurations immenses qu'il a ordonnées pour l'embellissement de Versailles. Il a déjà dépensé 50 millions de francs, et les dépenses ne sont pas cessées ; l'intérieur a été presque tout renouvelé. On n'y voit plus que des appartemens, des salons splendides, qui ne le cèdent en rien, en fait de richesse et de magnificence royale, à tout ce qu'a fait exécuter Louis XIV, ce roi si prodigue des revenus de l'état, quand il était question de se procurer un bien-être matériel. Cinq heures sont bien longues et toutefois voilà le chemin qu'il faudrait faire, si l'on voulait parcourir le contour de tous les appartemens du Château. C'est un vrai labyrinthe d'où l'on ne peut sortir qu'en suivant un guide accoutumé à y passer. Quoi de plus grandiose que les galeries de peintures que le roi y a fait disposer avec ordre. C'est l'histoire complète de la France depuis l'établissement de la monarchie française jusqu'aux temps actuels. On y trouve les portraits de tous les rois, reines, princes, princesses qui ont vécu en France, pendant 1400 ans. Les alentours du palais sont en rapport parfait avec l'intérieur ; partout richesse royale, et splendeur étonnante. Le parc est admirable : c'est tout ce que peut présenter de plus beau la nature, aidée de la main de l'art poussé à la perfection. L'œil se portant dans une certaine direction peut découvrir une charmante pièce d'eau ; c'est un canal d'environ trois arpents de largeur sur 10 à 12 de longueur : Eh ! bien, le croiras-tu, cher frère, cet ouvrage immense a été fait dans une seule nuit ! Louis XIV avait témoigné le désir de voir un bel étang dans le même endroit ; son premier ministre entend l'expression du désir de son maître. Aussitôt les ordres sont donnés à l'insu du prince, 20,000 hommes sont à l'œuvre et le lendemain matin, à sa grande surprise, il aperçoit l'eau, là où la veille au soir la vue ne découvrait qu'un verdoyant gazon. Comme je l'ai dit, le jour où je me trouvais à Versailles devait avoir lieu le jeu des grandes eaux. C'est là encore une des merveilles de ce lieu de délices. Imagine toi de 2 à 3 cents jets d'eau, représentant toutes sortes de figures et surtout de divers animaux, à formes les unes belles, les autres ridicules, d'autres enfin monstrueuses ; et tu auras une légère idée de ce qu'on appelle grandes eaux. C'est un moment solennel que celui où tous ces jets vomissent de l'eau ; la multitude demeure toute ébahie, stupéfaite. C'est à qui verra mieux ce spectacle qui se développe avec tant de grandeur et de charmes.

La curiosité parisienne n'est jamais satisfaite, bien que cet amusement public se réitère tous les premiers dimanches de chaque mois ; la foule qui s'y porte tant de Paris que des localités voisines est toujours immense. Quand à ma curiosité elle est satisfaite, on me donnerait cher pour me mener une seconde fois à Versailles.

Je ne voulais pas quitter la France sans visiter la grande Trappe, c'est tout dernièrement que j'ai réalisé mon vœu. Chemin faisant j'ai posé à Chartres, célèbre sanctuaire consacré à la Ste. Vierge et fréquenté par des troupes de pèlerins, qui y affluent de toutes parts pour rendre leurs hommages à la mère de Dieu, et solliciter ses puissantes prières auprès de son adorable fils. L'Eglise de Chartres est une des plus belles de France. Elle est gothique et date des temps les plus anciens. J'ai eu le bonheur d'y prier devant la fameuse statue, appelée *Notre Dame de Chartres*. Tu comprends, cher frère, que j'y ai prié pour mes parents et amis. Et comment aurais-je pu manquer à un devoir qu'il est doux à mon cœur de remplir ! cette statue est noire de figure, et porte entre ses bras l'enfant Jésus aussi à figure noire. Jésus et la Sainte Vierge sont ornés de vêtements riches fournis par la piété des fidèles. Il est beau de voir avec quelle foi les gens prient devant cette statue ; placée sur un tronçon de colonne de la hauteur d'environ 7 à 8 pieds. Elle reçoit incessamment les hommages que viennent lui rendre ses serviteurs ; personne ne sort de l'Eglise pour ainsi dire, sans avoir au préalable baisé dévotement le bas de la colonne qui soutient la statue miraculeu-

se : à deux pas de là se trouve un ecclésiastique chanoine de la cathédrale lequel par dévouement pour la Ste. Vierge, y passe ses journées entières avec une persévérance qui ne se dément pas ; c'est là surtout que j'ai eu lieu d'apprécier la bonté du cœur français. Un frère ne saurait plus attendre de la part d'un frère, que j'ai reçu moi des prêtres qui habitent Chartres ; Je n'oublierai jamais l'amitié toute expansive que m'a exprimée d'une manière non équivoque, M. Sureau grand vicaire du diocèse ; j'étais confus des prévenances dont j'étais l'objet. Egalement toute reconnaissance de mon côté est à jamais due aux messieurs du séminaire de Chartres dont j'ai reçu un accueil si bienveillant, ainsi qu'à l'évêque Clausel qui m'a traité avec tant d'égards et de charités au point de me faire demander à aller passer la veillée à son palais, bien que j'eusse eu l'honneur de lui rendre visite. C'est cet évêque qui compose les lettres qui font enrager l'université et dont tu as dû prendre connaissance dans les journaux de Québec ; c'est un homme pétillant d'esprit, le plus instruit des évêques de France. Il paraît à peine âgé de 60 ans quoiqu'il en ait 75. Chose intéressante que j'allais oublier ; à Chartres au séminaire, j'ai rencontré un Jésuite parent de Monseigneur Signay. Tu pourras le dire à M. Cazeau et le charger de présenter à Sa Grandeur les respects de son digne parent. Ce jésuite s'appelle le père Godelin.

Allons maintenant à la Trappe, lieu si fameux par la pénitence qu'y pratiquent les religieux qui l'habitent. Tachons de t'intéresser toi et la famille par le récit de ce que j'y ai vu et entendu. La Trappe est à 20 lieues de Chartres, au milieu d'un pays inhabité. On ne peut y arriver que très difficilement, vu le mauvais état des chemins qui y conduisent. Le monastère est un vaste établissement de construction nouvelle, élégant et n'annonçant nullement *la vie de mort* qu'on y mène. J'y arrivai un jour de grande fête, le jour de la fête de Saint-Bernard ; il y avait affluence d'étrangers venus des pays voisins pour prendre part à la solennité. Qu'il est fâcheux que je n'aie pu arriver assez tôt pour assister au diner qui ce jour fut pris par tous les hôtes dans le réfectoire même des moines ! j'aurais vu leur nourriture et la manière dont ils la prennent. Grâce à la *vigourosité* de la rosse qui nous traînait, nous ne pûmes atteindre la Trappe qu'à trois heures et demie ; quoique nous fussions partis à 11 heures de Mortagne qui n'en est éloigné que de 3 lieues et demie. Le supérieur, à qui je me présentai avec M. Bélanger, m'accueillit très poliment et nous donna gîte dans la partie destinée aux étrangers ; cette partie était autrefois habitée par les religieux ; c'est là qu'a vécu et qu'est mort le célèbre abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, monastère dont il était devenu abbé commandataire. Les chambres à coucher des hôtes se trouvent dans un autre vaste corps de logis bâti par le charitable Evêque de Nancy.

Après quelques bouchées prises pour apaiser une faim qui s'aiguissait depuis 3 heures du matin que nous avions déjeuné chez les sœurs hospitalières de St. Paul à Nagent où nous étions descendues la veille, nous nous hâtâmes de courir à l'Eglise pour voir les Trappistes et assister au chant de leur office. Oh ! que la nature ici ne trouve guère son compte, tout dans la figure, le vêtement, la manière de se tenir au chœur, annonce dans les Religieux, des hommes morts au monde, à la nature et ses exigences. Immobiles comme des statues ils prient le ciel, sans songer aux mortels qui les environnent. Placés dans le chœur pour les vèpres nous étions au milieu d'eux comme parmi des automates, qui ne voient ni n'entendent ce qui tient à la vie des sens. On croirait avoir un chant surlumain, ainsi leurs accents ressemblent-ils à ceux que poussent les chœurs des anges vers le trône de l'Eternel.

## BULLETIN.

## Education.

— Quoique nous ayons démontré fort au long (voir les numéros des *Mélanges Religieux* du 18 et 28 février, du 4 mars et du 11 avril dernier), que toute loi d'éducation qui ne garantirait pas au clergé une surveillance EFFICACE sur la doctrine et la morale de l'école, serait défectueuse et suspecte à la religion, et que, par conséquent, ce même clergé ne pourrait lui prêter son action qu'avec réserve et prudence et qu'en autant que le peuple lui accorderait ce que lui refuse la loi, cependant puisque le *Journal de Québec* s'est trompé sur la substance de nos réclamations, et que, par conséquent, plusieurs peuvent s'être trompés comme lui, nous allons essayer de formuler, aussi brièvement que possible, les principes que nous invoquons.

L'enseignement de l'école renferme l'éducation religieuse et morale et l'instruction scientifique et intellectuelle que nous appellerons EDUCATION CIVILE. Ces deux enseignemens sont inséparables, dans les écoles élémentaires. On n'y peut donner l'un sans l'autre. Cependant le plus essentiel et le plus indispensable c'est l'enseignement religieux et moral ; et c'est cet enseignement surtout qui a été confié et pour ainsi dire imposé par Dieu lui-même, aux seuls ministres de la religion. Ils en sont donc les propagateurs et les gardiens nécessaires et sacrés. Il est permis d'ignorer les sciences humaines, mais il n'en n'est pas ainsi de la religion et de la morale. C'est donc renverser l'ordre et, pour ainsi dire, sacrifier le principal à l'accessoire,

que de la voir ser, protéger, assurer l'éducation civile dans l'école, sans garantir les droits de l'éducation religieuse et morale; et c'est ce que fait le dernier acte des écoles élémentaires. En effet l'acte ne soumet-il pas l'éducation civile de l'école à l'inspection des commissaires? Ne faut-il pas, mais aussi NE SUFFIT-IL PAS, pour que l'instituteur puisse participer à l'allocation du gouvernement, que les commissaires fassent un rapport qui constate qu'ils sont satisfait de son enseignement civil, qu'il a tenu son école le tems requis par la loi, que les autres formalités légales ont été remplies? N'y a-t-il pas plusieurs clauses qui rendent ces formalités légales des conditions *sine quâ non*? Qu'on nous montre une seule clause qui en exige autant sous le rapport religieux et moral. Pourtant on convient que l'enseignement religieux et moral est nécessaire dans l'école et qu'il doit y tenir le premier rang. Pourquoi donc lui refuser la protection légale qu'on accorde à l'enseignement *civil*? Pourquoi la loi n'exige-t-elle pas aussi pour condition *sine quâ non*, de la part des gardiens de la religion et de la morale, un document qui constate que l'instituteur a rempli ses obligations sous le rapport de l'enseignement religieux et moral. Car qu'on nous comprenne bien, ce n'est pas une prépondérance, une influence, un privilège civil et légal que nous réclamons, c'est la reconnaissance, la protection, la garantie d'un principe, d'un droit inamissible inaliénable par lequel le clergé se trouve investi, indépendamment de toute autorité temporelle, du pouvoir de veiller à la pureté de la morale et de la religion. Pour que le clergé puisse être satisfait d'un acte d'éducation élémentaire, il faut que cet acte reconnaisse et protège ce droit et lui accorde une surveillance efficace sur l'enseignement religieux et moral de l'école. Donc tant que l'acte refusera de lui accorder cette surveillance efficace, c'est-à-dire, tant que la loi n'exigera pas que LA MORALITÉ DE L'INSTITUTEUR ET L'ORTHODOXIE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET MORAL SOIT CONSTATÉS PAR UN CERTIFICAT AUQUEL L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE OU LE MINISTRE DE LA RELIGION AURA NÉCESSAIREMENT PRIS PART, COMME UNE CONDITION SINE QUA NON, le clergé réclamera et sera obligé de réclamer. C'est ainsi qu'il en a toujours agi dans tous les temps et dans tous les lieux et qu'il en agira toujours.

Aussi, en 1841, le clergé canadien n'a-t-il pas manqué de réclamer contre l'acte d'éducation qui fut passé alors, et de se plaindre de la lacune qui s'y trouvait relativement à l'enseignement religieux et moral. On ne peut donc invoquer les dispositions de l'avant-dernier acte d'éducation pour prouver que le clergé doit être content de celui-ci et qu'il y a autant d'influence que par le passé, dans la direction des écoles. Car encore une fois nous ne nous plaignons pas, comme le dit le *Journal de Québec*, de n'avoir pas notre juste part d'influence dans la direction des écoles, si, par là, il entend la part que nous pouvons et devons y avoir comme citoyen, mais du refus de reconnaître, dans l'acte d'éducation élémentaire, le principe que l'enseignement doctrinal, religieux et moral est uniquement de la compétence de l'autorité ecclésiastique et de lui garantir suffisamment les droits qui en découlent.

Vraiment nous ne comprenons pas d'où peut venir cette hésitation de nos législateurs, après que l'expérience s'est chargée de prouver, de la manière la plus évidente, que l'instruction sans religion est plus nuisible qu'utile à la société. Tout le monde connaît les tristes effets qu'elle a produit surtout en France.

D'ailleurs pour que le silence de la loi relativement à la surveillance efficace de l'autorité ecclésiastique dans l'école pût paraître plausible, il nous semble qu'il faudrait au moins que le clergé canadien eût montré de l'apathie pour l'éducation. Mais tout le monde s'accorde à lui rendre justice sur ce point. Si nous en avons besoin de preuves, nous les trouverions en grand nombre dans les journaux du pays. Mais il ne nous convient pas de répéter les éloges qu'on lui a tant de fois donnés, relativement à son zèle pour l'éducation. On peut les voir encore dans le *Journal de Québec* du 29 avril dernier.

Puisque d'un côté l'éducation civile n'a point de propagateur et d'un autre plus zélés, plus sincères et plus désintéressés, en ce pays, que le clergé, et que de l'autre, il ne fait que demander un droit juste et légitime, quand il réclame, sur le religieux et le morale de l'école, une surveillance efficace reconnue et garantie par la loi, nous ne voyons pas pourquoi on hésite si fort et on semble craindre de lui rendre justice. Il nous semble à nous, qu'il devrait en être tout autrement et qu'on aurait dû s'empresse de confirmer et maintenir un principe qui est, en même temps, si nécessaire à la pureté de la foi et à la sainteté de la morale, si utile à la paix et si avantageux à la prospérité de la nation.

Nous pourrions ajouter encore que ç'aurait été un des plus sûrs moyens d'assurer le succès de l'éducation qu'on a en vue dans l'acte des écoles, et qu'on semble désirer avec tant d'ardeur. Car on convient que si le clergé lui refusait son influence, l'acte ne pourrait que difficilement être mis en opération. Pourtant, comme nous l'avons déjà observé les curés ne peuvent lui prêter leur appui qu'en autant qu'ils seront assurés que les paroissiens leur laisseront la somme d'autorité que la loi affecte de ne point leur reconnaître.

Nous devons pourtant faire observer, qu'en parlant de la sorte, nous ne prétendons nullement faire une opposition systématique au nouveau acte des écoles. Tout au contraire nous espérons que le clergé bien loin de reculer devant les difficultés n'en sera que plus actif et plus zélé, et qu'il ne cédera qu'à l'impossibilité de pouvoir en tirer parti. Nous sommes persuadés encore que le clergé consultera bien plus le bonheur et la prospérité du pays que les susceptibilités de l'amour propre, et que par conséquent, le seul refus de reconnaître et protéger ses droits ne l'arrêtera pas. Il faudra encore que des faits irréguliers ou immoraux viennent entraver et arrêter son action. Mais il ne peut s'en assurer que par l'expérience, voilà pourquoi nous avons dit que le succès de l'acte des écoles était tout éventuel, quoique nous soulaiions de tout notre cœur de le voir opérer sans obstacle.

—Le projet de *Rail-Road* entre Montréal et Boston est en progrès. Un grand nombre de citoyens de cette ville ont déjà pris des actions pour un montant considérable.

—Il paraît que le tremblement de terre dont nous avons parlé dans notre dernier numéro s'est fait sentir plus ou moins fortement dans presque toutes les parties du Bas-Canada. A Ste. Mélanie, on prétend qu'il a duré près d'une minute. Les secousses étaient assez fortes pour faire détacher des pierres des cheminées. Plusieurs personnes se sont jetés hors de leurs maisons, crainte d'accidens. Il paraît néanmoins qu'ils en ont été quittes pour la peur.

—Les dernières nouvelles du Mexique renbrunissent l'horizon politique entre ce pays et nos voisins. A Mexico, on paraissait presque décidé à la guerre et à tenter de suite, encore une fois, le sort des armes, pour faire entrer le Texas dans le devoir et le ramener à la soumission. Mais comme, d'un côté, cette démarche des mexicains ne nous paraît possible qu'avec l'agrément et sous l'influence des gouvernements d'Angleterre et de France, et que de l'autre, les Etats-Unis ne peuvent, en honneur, refuser leur protection aux texiens, nous croyons qu'il ne faut pas encore trop se presser de croire à cette guerre immédiate.

Quant à ce qui nous regarde plus directement, on dit que M. le président Polk est résolu à recommencer les négociations diplomatiques pour régler les différens qui existent entre l'Angleterre et les Etats-Unis relativement au territoire du Texas. On va même jusqu'à dire qu'un plénipotentiaire américain est sur le point de partir pour l'Angleterre afin de renouer les négociations à ce sujet, et que c'est M. Van-Buren qui est chargé de cette mission.

D'autres prétendent que les cabinets d'Angleterre et de Washington s'en remettent à l'arbitrage de quelque puissance Européenne pour régler dans l'Orégon leur différend sur la ligne qui, comme on sait, fait seule le sujet de la difficulté entre les deux gouvernements.

Ces bruits demandent pourtant confirmation. Quoiqu'il en soit, la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis ne paraît désirée ni d'un côté ni de l'autre, et quand aucun des deux adversaires ne veut se battre, il nous paraît assez naturel qu'on ne se batte pas.

Nous ne parlons point de la nouvelle qui dit que le colonel Reybaud vient de soulever une contre-révolution, à Mexico, en faveur de Santa-Anna. Elle nous paraît encore trop improbable et trop peu fondée pour mériter quelque attention.

L'ex-président, Rivière Herard, qui avait renversé le président Boyer à Haïti pour se mettre à sa place et être renversé lui-même à son tour immédiatement après par Guérier, le président actuel, fait, dit-on, des démarches pour faire déguerpir ce dernier et remonter sur le siège présidentiel. Aux dernières nouvelles, il était déjà parti de la Jamaïque sur une goëlette pour cette expédition. Nous tâcherons de tenir nos lecteurs au courant de cet échauffourée.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« Dans une des dernières séances, le conseil municipal de Dijon a donné son approbation à l'établissement des Sœurs du Bon-Pasteur, qui se vouent à recueillir et à réhabiliter ces malheureuses créatures descendues aux dernières limites de la démoralisation et du déshonneur : mais, ce que l'on aurait peine à croire, c'est qu'il se soit rencontré des esprits assez prévenus pour refuser leurs suffrages à une œuvre d'un si admirable dévouement. Heureusement que la majorité leur a été enlevée par cette apostrophe énergique et généreuse d'un de leurs amis : Soyons donc juste, Messieurs, et laissons faire au dévouement chrétien un miracle devant lequel toute notre philanthropie est obligée d'avouer son impuissance. »

— On lit dans la *Gazette du Midi*, du 8 mars :

« Dans la matinée d'hier une demoiselle protestante, âgée de 22 ans, a fait son abjuration dans l'église de Saint-Charles et a reçu ensuite le baptême, sous condition, des mains de M. l'abbé Leautier, curé de la paroisse. Elle a été assistée dans cette cérémonie par M. le comte d'Aguel-Bourbon et Mme. Bethford-Arnaud, faisant fonction de parrain et marraine.

« Mlle. J. avait été préparée à cet acte solennel par M. l'abbé Leautier lui-même, qui, dans les soins éclairés qu'il lui a donnés, a pu remarquer en elle une instruction solide, une volonté bien arrêtée et les dispositions les plus consolantes. Aussi la joie rayonnait sur la figure de la néophyte, et toutes ses paroles étaient des actions de grâces et des témoignages de dévouement pour l'Église qu'elle a reconnue le seul organe de la vérité religieuse.

« Il y a peu de mois, la même paroisse recevait l'abjuration d'une institutrice appartenant à une honorable famille étrangère. D'autres exemples de retour à l'unité catholique pourraient être cités, mais le plus remarquable, celui qui a dû le plus réjouir la foi des catholiques, c'est la conversion de la nièce de M. le pasteur, président du consistoire, Mlle. S., jeune personne d'une éducation distinguée et d'une rare générosité de caractère. Les obstacles mêmes qu'elle a pu rencontrer devant elle n'ont servi qu'à fortifier sa résolution. Nous nous étions jusqu'ici abstenus de parler de cette abjuration ; nous le pouvons maintenant : Mlle. S. vient d'entrer dans une des communautés de notre ville. »

SUISSE.

*Résumé de la situation actuelle de la Suisse.*—Un coup-d'œil rétrospectif sur la série des événements qui, depuis trois mois, se succèdent en Suisse, pourrait faire craindre qu'une épidémie intellectuelle et morale n'ait envahi à la fois les parties basses de la population et la majeure partie des magistratures qui régissent les administrations cantonales, si l'on ne savait que les uns et les autres ne sont que des jouets aux mains des associations politiques, depuis si longtemps organisées en Suisse.

Au mois d'août dernier, la Diète déclare par un *conclusum* que l'admission des Jésuites est une affaire purement cantonale et qui ne peut tomber sous sa compétence. Trois mois plus tard, des conspirateurs, après en avoir appelé à la décision populaire, souveraine raison d'un gouvernement démocratique, reçoivent le plus solennel démenti sur les incriminations prodiguées à la Compagnie de Jésus. Alors ils en appellent à la voie des armes, après s'être assurés de l'assurance également armée du radicalisme extérieur ; ils font tous ensemble battus et dispersés, et, au lieu de soumettre à la vindicte publique les agents de ces désordres, mille et mille voix s'élèvent contre les Jésuites, demandant leur expulsion, comme si c'était eux qui avaient attenté à la paix et à la sécurité publique.

Une Diète extraordinaire est convoquée ; suivant les premières règles du bon sens et de la justice, elle n'eût dû s'occuper que des moyens de prévenir de nouvelles collisions et de rétablir dans toute la Suisse la tranquillité publique. Loin de là, un cri forcené s'élève plus impérieux pour demander le renvoi des Jésuites. D'une part, les cantons catholiques se montrent armés pour la défense de leur religion et de leur indépendance, et, d'autre part, toute sourdement le bruit du tambour homicide des corps-francs, menaçant de mettre à feu et à sang. Comme échantillon de son savoir-faire, la secte improvisée dans le canton de Vaud une révolution qui, par son caractère abject, le dispute au bonnet rouge de 1793.

Alors l'Angleterre, se posant évidemment comme organe de la haute politique européenne, élève une voix amie pour déclarer les conséquences inévitables d'une guerre civile qui renverserait de fait le pacte fédéral, et qui, de droit, enlèverait à la Suisse le privilège de sa neutralité perpétuelle et de l'inviolabilité de son territoire, et cet incident, auquel on eût dû s'attendre, conjure tout à coup l'orage prêt à éclater au sein de la Diète. Une moitié des cantons réclame impérieusement une décision instantanée de la question des Jésuites. « La nation désespérée, disaient-ils, attend votre décision ! Ne la retardez pas d'un jour, ou la foudre éclate ! »

Mais déjà dix jours et plus se sont écoulés, et le désespoir national n'a point éclaté. Bien au contraire, Berne, premier et principal organe de la faction, réclame une commission chargée de préparer quelque faux-fuyant qui puisse obtenir une majorité anti-lucernoise que l'on ne sait plus comment se procurer, en sorte que, comme nous l'avions prévu et prédit, cette grande affaire, si elle n'est entièrement abandonnée, tombera *ad referendum*. Tout ce que l'on voudrait encore obtenir, c'est *l'invitation amicale* qui serait

adressée à Lucerne par une équivoque majorité de la Diète ; cette invitation équivaldrait à la prière de *déchirer son acte constitutionnel* et de trahir la souveraineté populaire dans la forme de son exercice la plus solennelle : *celle du veto*. Argovie même, en dépit de sa fureur anti-monastique, se montre prête à transiger, pour peu que la Diète veuille bien faire quelque ambiguë démonstration contre ces criminels Jésuites. Mais cette mince satisfaction, il ne l'obtiendra pas, car Lucerne est là avec son formidable armement et son inexpugnable alliance avec les petits cantons ; Fribourg lui offre, ses 30,000 miliciens des trois banes et le Valais, toute sa population, c'est-à-dire 12,000 combattants sous les armes. Neuchâtel et Genève, bien que protestants, et quelques autres cantons encore, se refuseront à toute mesure comminatoire envers Lucerne ; et cela avec raison, car ne pas mettre une pareille mesure à exécution, c'est se couvrir de honte, et tenter de l'exécuter, c'est engager une guerre qui, outre la crainte d'une intervention combinée des puissances étrangères, offrirait des risques et des périls que personne n'apprécie mieux que ceux qui en ont fait le premier essai.

On le voit, le paroxysme révolutionnaire a beaucoup perdu de son intensité, et le parti radical en est à chercher quelque issue, la moins flétrissante que possible, pour se tirer de l'impasse où ses meneurs, trompés eux-mêmes par les forfanteries des soi-disant corps-francs, se sont engagés. Au reste, la commission fédérale chargée par la Diète de découvrir cette issue, fera preuve d'une incontestable habileté si elle parvient à la lui indiquer, car les cantons catholiques ont fait d'avance leurs réserves : la députation de Fribourg a déclaré, conformément à ses instructions, « que son canton ne reconnaîtra aucun caractère obligatoire à une décision que pourrait prendre à ce sujet une majorité incompétente, et qu'elle réserve les droits de souveraineté de son canton. » La députation du Valais est allée plus loin encore ; elle a déclaré, que si la Diète votait l'expulsion des Jésuites, le Valais considérerait une pareille décision, comme portant atteinte au pacte qui le lie à la Suisse ; en d'autres termes, qu'il se trouverait dégagé de sa situation de membre intégrant de la Confédération.

La brave population de ce canton s'est d'ailleurs portée en avant, occupant militairement sa capitale et poussant son avant-garde sur le Trient, ce torrent si funeste, en mai dernier, à la Jeune-Suisse et à ses alliés vaudois. Saint-Maurice, qui n'est séparé que par le Rhône du canton de Vaud, est également occupé, et les Vaudois ayant, de leur côté, avancé quelques compagnies de milices jusqu'à leur extrême frontière, les avant-gardes des deux cantons sont en présence. Celle des Vaudois vient d'arrêter un transport de poudres destiné aux Valaisans, après avoir fort maltraité son conducteur ; ceux-ci ont aussitôt réclamé sa restitution, menaçant, en cas de refus, de l'aller chercher eux-mêmes. Cet incident, qui, d'un moment à l'autre, peut amener une collision n'est d'ailleurs d'aucune importance pour le Valais, qui conserve des communications libres et directes avec le Piémont et le Milanais, d'où il lui sera bien certainement permis de tirer les armes et les munitions dont ses milices, pourraient avoir besoin.

— Une statistique facile à vérifier fait voir quelle différence il y a en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestants, et de quel côté se trouve la supériorité des études. Les universités protestantes de Berne, de Bâle, de Genève, de Lausanne et de Zurich, ne comptent pas à elles toutes, plus de six cent cinquante étudiants, dont la plupart sont externes ; et cependant ces universités appartiennent à des villes qui jouent un rôle important dans la Confédération suisse, et elles sont en outre richement soutenues par le protestantisme radical de ces cantons. Le modeste collège de Fribourg, tenu par les Jésuites, et qui n'a point les mêmes ressources pécuniaires, compte six-cent trente-huit élèves, c'est-à-dire à-peu-près autant que les cinq universités protestantes réunies. Cette préférence donnée à l'enseignement des Jésuites suffirait à expliquer le dépit furieux avec lequel les bons amis du *Constitutionnel*, les révolutionnaires de Suisse, ont vu l'entrée des Jésuites dans le canton de Lucerne.

— On écrit des bords du Léman au *Journal des Débats*, à la date du 1er mars : c'est toujours et partout la même tolérance et la même libéralité des prétendus libéraux :

« Que la Diète décrète ou non la guerre civile, les hostilités commenceront peut-être avant que sa décision soit connue, et sans qu'elles aient le pouvoir de les faire suspendre. Tout s'apprête dans ce canton pour une attaque en règle contre le Valais. Les éclaireurs de la Jeune-Suisse y préludent chaque jour par des insultes qui amènent des collisions individuelles. Les Valaisans, forts de leurs excellentes positions et de leur énergie, quelque peu fanatiques, feront très probablement bonne contenance. Le canton de Fribourg, qu'on semble se disposer à attaquer à la fois du côté du canton de Vaud et de celui de Berne, est dans une situation, à tous égards, moins avantageuse pour résister à une invasion ; il est d'ailleurs à craindre que la trahison n'en ouvre les portes aux assaillants.

« Il en coûtera vraisemblablement beaucoup de sang pour le soumettre ; mais une pareille considération ne saurait arrêter des gouvernements institués par une populace aveugle, avec la mission de détruire et de bouleverser. Une déclaration de guerre aux cantons qui sont demeurés attachés au régime légal était une conséquence inévitable d'une révolution qui s'est accomplie dans le canton de Vaud, où les bases mêmes de l'ordre social ont été renversées. Les proscriptions ont déjà commencé, et par un contraste qui aurait quelque chose de presque risible dans des circonstances moins déplorables, des persécutions ont été exécutées contre les chefs du clergé protestant par des insurgés prêts à marcher contre les catholiques du canton de Lucerne au

cri de : "Mort aux Jésuites ! Le premier pasteur réformé de Lausanne ayant osé refuser son adhésion au gouvernement révolutionnaire, a été brûlé en effigie devant la porte de sa cure."

"Dans plusieurs assemblées populaires postérieures à la révolution du 14 février, il a été formellement demandé que le nouveau gouvernement procédât à la destruction immédiate des sectes réformées aissidentes, qui professent la doctrine de Calvin dans sa pureté primitive. Les insurgés avaient déjà anticipé eux-mêmes sur cette mesure, réclamé par eux au nom de la liberté, en dévastant les chapelles où les dissidents célébraient leur culte, sous la protection des lois. Dans plusieurs localités, notamment dans le district d'Aigle limitrophe du Valais, des voies de fait ont été commises envers des personnes des deux sexes connues pour sectaires. Le radicalisme s'attache sans distinction à toutes les institutions anciennes ou nouvelles sur lesquelles repose la

"Comme on avait droit de s'y attendre, les élections des députés au nouveau Grand Conseil se sont faites presque partout dans le sens du radicalisme le plus prononcé. Les électeurs de l'opinion contraire ont été intimidés ou écartés par des menaces. L'irruption des adolescents de seize à dix-sept ans dans les assemblées électorales a occasionné en plusieurs endroits des désordres. Cette émancipation précoce de la jeunesse, immorale autant qu'imprudente, est peut-être le fait le plus déplorable de notre dernière révolution en portant une atteinte irréparable à l'autorité paternelle et à l'éducation, comme aussi en favorisant, dès l'entrée de la vie, des habitudes de désœuvrement, d'intempérance et de rudesse, trop communes de nos jours chez nos populations, tant des villes que des campagnes. Il est difficile d'espérer que nos établissements d'instruction publique puissent se maintenir sous un régime qui a métamorphosé nos écoliers en électeurs et nos classes en *hustings*."

"Les nouveaux détails que nous recevons du canton de Vaud caractérisent toujours mieux l'esprit des hordes révolutionnaires. On a promené dans les rues de Lausanne des drapeaux avec ces inscriptions : *Mort à ceux qui ont des domestiques !* On y a entendu crier : *A bas les braves gens ! A bas le bon Dieu !*

#### PERSE.

*Missions de Perse.*—Les enquêtes dirigées par le représentant russe contre les missionnaires catholiques et protestants se continuent. Il s'agit de savoir s'ils sont coupables de prosélytisme parmi les chrétiens. Quant aux catholiques, le cas n'était pas difficile à prouver. Leur serment leur en fait un devoir, et d'ailleurs ils ne l'ont pas nié. Cette même bonne foi a manqué à MM. les méthodistes. Aussi dans quelle alternative embarrassante se sont-ils placés ! Si depuis dix ans ils n'ont pas gagné un seul prosélyte, avec qu'on exige d'eux et auquel ils semblent souscrire, on pourra en tirer tout d'abord les trois conclusions suivantes : premièrement, qu'ils dépensent inutilement en Perse les allocations du comité de Boston ; secondement, que leur doctrine est bien nulle et impuissante, puisqu'elle n'a pas la vertu d'attirer un seul adepte ; en troisième lieu, ils s'exposent à être réputés imposteurs, puisque, depuis dix ans encore, lettres et rapports, expédiés par eux chaque mois au susdit comité, étalent une liste sans fin de conversions opérées parmi les nestoriens.

Ainsi, pas de millieu entre la nullité ou le mensonge.

Nous nous trompons ; il est un faux-fuyant dans lequel ils ont essayé de se jeter, celui de déclarer qu'ils étaient nestoriens. Mais on leur a donné l'affront d'un démenti, en les repoussant comme indignes de tant d'honneur. Que si MM. les méthodistes persistent dans le choix de ce moyen de défense, alors les pauvres nestoriens tomberont dans un grand embarras, car M. de Médem, le représentant russe, va les accuser, à la boulevée, de prosélytisme près du gouvernement du Châh. On le voit, des difficultés inattendues les pressent de toutes parts. Le repentir d'avoir commencé une guerre intolérante contre des concurrents paisibles les a sans doute saisis au cœur ; mais, que faire ? ils ne peuvent reculer, et il faudra subir le verdict du règlement russe.

#### WURTEMBERG.

(Correspondance particulière.)

Stuttgart, 20 février 1845.

D'après ce que je vous avais mandé des mouvements que se donnaient les catholiques du Wurtemberg au moment des élections, vous aurez été étonné de voir que, dans l'Adresse des Chambres, il était question de la liberté de la presse, des chemins de fer, mais nullement des griefs de ces malheureux catholiques, si rudement opprimés cependant. Il faut connaître le terrorisme que le gouvernement Wurtembergois exerce contre le catholicisme et les ravages que son système de corruption et d'abrutissement a produits dans l'esprit public des catholiques pour comprendre cela. Après avoir mis un des catholiques élus dans la nécessité d'abdiquer, et avoir fait casser, par suite de ses menées illégales, quelques élections favorables aux catholiques, le Gouvernement n'a pas rougi de refuser à un autre catholique zélé, M. Wiest, conseiller d'une Cour d'appel, le congé dont les fonctionnaires publics ont besoin, d'après la Constitution, pour siéger dans les Chambres. Il suffit ensuite de voir la liste des députés, dont l'immense majorité se compose d'employés du Gouvernement ; pour comprendre le reste. Néanmoins l'exclusion de M. Wiest a donné lieu, dans la Chambre des Députés à d'assez vives réclamations.

Le Hanovre vient de fournir encore un mémorable exemple de ce qu'un gouvernement protestant croit pouvoir se permettre contre l'Eglise catholique en Allemagne. Mgr. l'évêque de Hildesheim ayant ordonné l'introduction du catéchisme de Canisius dans les écoles de son diocèse, le gouvernement hanovrien, de son côté, a ordonné la suppression de ce catéchisme et a fait

confisquer chez l'imprimeur toute l'édition que l'évêque en avait fait préparer. On a peur, sans doute, que les réclamations pour la liberté de l'enseignement en France n'aient pas assez de retentissement en Allemagne, et que le libéralisme ne fasse pas des progrès assez rapides parmi les populations catholiques de ce pays. Hæ...

#### INDE.

—Une feuille de Bombay porte ce qui suit :

"Le très révérend Borghi, évêque catholique d'Agra, est arrivé hier d'Angleterre, accompagné par une société de prêtres et de religieuses."

#### Océanie.

*Annales de la Propagation de la Foi.*—Le numéro des *Annales* du mois de septembre dernier, qui forme le numéro 95 de la collection, contient des détails intéressants sur les missions de l'Océanie Occidentale. Les naturels du pays montrent les meilleures dispositions, et presque tous les habitans des Archipels où les Missionnaires ont pénétré, sont aujourd'hui catholiques. L'état heureux et paisible de ces îles forme un contraste frappant avec les divisions et les querelles qui ensanglantent les îles livrées aux Prêcheurs protestants.

Les relations de Chine font entrevoir pour ce pays un avenir plus consolant que son passé, les intérêts temporels de l'Angleterre ont été les moyens dont Dieu s'est servi pour ouvrir ce pays aux Européens et favoriser les progrès de la religion.

"On pourrait craindre, ce semble, dit Mgr. de Besy, administrateur de Nankin, que le prosélytisme anglican, qui sème ici les Bibles à pleines mains : ne contrariât nos efforts ; mais, à mon avis, il en résultera plus de bien que de mal : ces livres, quoiqu'altérés dans plus d'un passage, contribueront à la diffusion des idées chrétiennes ; ils inspireront à plusieurs le désir de mieux connaître nos grandes vérités, et comme c'est auprès de nous qu'on viendra chercher l'intelligence de cette lettre morte, de ces passages obscurs qui ne s'interprètent pas eux-mêmes, les doutes des Païens se résoudreont toujours en faveur de notre foi. Un Chinois qui abjure ses idoles, ne peut être que Catholique."

"Du reste, les Anglais eux-mêmes nous rendent justice et s'offrent à nous protéger. L'an passé M. Robertson, second interprète du plénipotentiaire britannique en Chine, m'écrivit dans ce sens une lettre dont je transcris littéralement les lignes suivantes : "Pour moi, Monsieur, je n'ai pas d'expression pour vous dire combien je suis charmé d'avoir fait votre connaissance. Il est vrai que je suis né Protestant ; néanmoins, je ne puis me défendre d'admirer l'héroïsme, le dévouement et la supériorité des Missionnaires catholiques, en Chine. Oui, c'est une preuve que votre sainte religion ne consiste pas en de vaines paroles, mais qu'elle procède du fond du cœur."

#### AMÉRIQUE.

*Fanatisme anti-catholique.*—Deux églises catholiques viennent d'être détruites par le feu, l'une à West-Troy, dans l'état de New-York ; l'autre à Liverpool, dans l'état de l'Ohio. Les circonstances qui ont accompagné ces deux sinistres, ne permettent pas de douter qu'ils ont été l'œuvre de la malveillance. L'église de West-Troy, qui avait appartenu d'abord aux Presbytériens, venait d'être achetée par les Catholiques qui s'étaient mis en devoir de la transporter sur un terrain qui leur appartenait. Elle n'était pas encore transportée sur cet emplacement lorsqu'elle a été consumée dans la nuit.

L'église de Liverpool venait d'être achevée ; toutes les dépenses étaient payées, et le service divin venait d'y être célébré pour la première fois, lorsque dans la nuit du dimanche où elle avait été inaugurée elle a été livrée aux flammes.

*Retraites spirituelles.*—Une retraite donnée pendant le Carême, à Philadelphie, à la congrégation de St-Joseph, par les pères jésuites, qui desservent cette congrégation, a été suivie par un grand nombre de Catholiques de toute la ville, dans lesquels elle a porté des fruits abondants de piété et de salut.

La retraite à Louisville n'a pas été moins consolante dans ces résultats. Un grand nombre de personnes qui avaient négligé leurs devoirs, ont profité de cette occasion pour revenir à la pratique des obligations essentielles aux catholiques. Plusieurs protestans convertis ont été aussi reçus dans le sein de l'Eglise.

*Un sacrilège puni.*—Un événement arrivé dans le mois de février à Philadelphie, a fait une profonde impression sur tous ceux qui en ont été témoins. Un Orangiste, appartenant au parti anti-catholique des natifs, pour insulter aux croyances et aux pratiques de l'Eglise, voulut singer les cérémonies observées par les Catholiques dans la réception du sacrement de pénitence. S'étant donc adjoint un de ses confrères natifs, ils entrèrent dans un cabaret où l'inventeur de cette farce impie fit le rôle du pénitent, tandis que son digne compagnon jouait le rôle de confesseur. La raillerie sacrilège, accompagnée de blasphèmes et d'impies, tira à sa fin, lorsqu'au moment où l'un des deux allait simuler l'absolution, l'autre, qui était le plus coupable, fut pris tout-à-coup d'un accès de folie furieuse ; on le transporta chez lui dans cet épouvantable état dans lequel il resta pendant trois jours au bout desquels il mourut dans une espèce de rage qui glaçait d'épouvante tous les assistants.

Que l'on explique comme l'on voudra la coïncidence de cet accident avec le crime, que l'on ne voie rien là que de naturel, nous le voulons bien ; Dieu n'a point besoin de miracles pour accomplir sa volonté ; mais nul homme qui a la foi ne pourra s'empêcher de reconnaître dans cette coïncidence un

intervention spéciale de la providence divine, et l'action de Dieu punissant sur les coupables la profanation des choses saintes.

## NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—On dit que le duc de Wellington va se retirer des affaires. Il serait remplacé comme ministre dirigeant à la chambre des pairs par lord Stanley.

L'allocation en faveur du collège des jésuites à Maynooth en Irlande, qui n'était auparavant que de 9,000 livres sterling, a été triplée, et il doit être dépensé une somme de 30,000, sous la direction des travaux publics, pour mettre les bâtimens du collège dans un état convenable. L'institution est autorisée à recevoir des legs et à acquérir des propriétés donnant un revenu annuel de 3000. Le bill a passé à sa seconde lecture à la chambre des communes le 3 avril, à la majorité de 102 voix (216 contre 114).

—La Société géologique de Londres vient de recevoir de Calcutta le squelette fossile complet, avec sa carapace, d'une tortue monstre de l'espèce de celles qui jouent un si grand rôle dans la mythologie des Indous.

Ce squelette, qui est le seul de son genre qui existe encore en Europe, a été trouvé au pied de l'Himalaya, dans une couche d'argile qui renfermait aussi des débris fossiles d'ossements de mastodontes, d'hippopotames, de rhinocéros, etc. Sa longueur totale est de dix-huit pieds sept pouces, et celle de sa carapace est de douze pieds trois pouces, mesure anglaise. Aux dimensions colossales près, ce squelette et son test ont une grande ressemblance avec ceux de la tortue terrestre indoue d'aujourd'hui. La Société géologique propose de donner à l'espèce de tortue monstre en question le nom de *colossochelys*.

## MATHURIN RENAUD,

OU

## LE MODELE DES BONS PERES.

M. de Verzure qui n'avait connu, dans la campagne qu'il habitait avant de venir s'établir à Barmont, que de ces paysans gros, avars, durés et égoïstes, qu'on prendrait plutôt pour des animaux féroces se disputant une proie, que pour des hommes raisonnables, s'adoucissant par une bienveillance mutuelle les peines indispensables de la vie, admirait la vertu de son nouveau fermier, et bénissait intérieurement la religion qui inspire à ses disciples des sentimens si propres à assurer le bonheur du genre humain. "M. Renaud, lui dit-il, j'étais déjà instruit de tout le bien que vous faites, et je n'avais pas besoin d'en être le témoin pour vous donner mon estime; mais j'ai voulu venir vous assurer moi-même de toute celle que j'ai conçue pour vous."

M. Renaud s'entendait mieux à faire de bonnes actions qu'à dire de belles paroles; il ne sut que répondre à un pareil compliment, et ce fut avec une grande peine qu'il balbutia ces paroles: "Mais, Monsieur, je ne fais que ce que je dois, et j'en ai déjà reçu ma récompense, puisque je suis bien plus à l'aise maintenant que quand je me suis établi."

—C'est la preuve de ce que vous me disiez tout à l'heure, que ce qu'on donne aux pauvres, Dieu le rend avec usure; car, indépendamment de vos charités, vous avez eu une nombreuse famille à élever, et je sais que vous n'avez rien négligé pour donner à vos enfans toute l'éducation qui leur était nécessaire.

—Oui, mais rien de plus; ils savent lire, écrire et compter, c'est tout ce qu'il leur faut; le reste leur aurait été plus nuisible qu'utile.

—Vous n'avez donc jamais été tenté d'en envoyer quelques uns à la ville, et de les mettre à même de faire ce qu'on appelle leur chemin.

—Non, monsieur, je les aimais trop pour cela.

—Comment! vous les aimiez trop pour cela? Vous auriez donc regardé comme un malheur de les voir devenir riches?

—Non, certainement, s'ils avaient pu le tenter sans trop risquer de perdre les sentimens de religion que j'ai cherché à leur inspirer, et que je regarde comme plus précieux pour eux que tous les trésors du monde.

—Et ils le sont aussi, M. Renaud; car rien n'est plus vrai que ces paroles de l'Évangile: *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme?* Mais, en bien choisissant la personne à qui vous auriez confié vos enfans, vous auriez pu ne pas craindre ce malheur.

—J'aurais pu ne pas le craindre autant, j'en conviens; mais je le craignais encore moins, en les conservant continuellement sous mes yeux. D'ailleurs, même par des motifs purement humains, cette perspective me paraissait trop chancelante pour avoir rien qui pût me séduire. On ne voit que trop de jeunes gens maintenant qui quittent le certain pour l'incertain; l'appât des plaisirs qu'ils comptent trouver dans les grandes, le désir de se soustraire à la vigilance de leurs parens, la vanité de sortir de leur état, l'espoir de faire une grande fortune les éblouissent, et leur font fermer les yeux sur les dangers

de la carrière qu'ils veulent embrasser: aussi que résulte-t-il de cette ambition devenu trop générale? Dans le commerce, écrasé par le grand nombre de concurrens que présente chacune de ses branches, on n'entend parler que de mauvaise foi, de friponneries, de vols, de banqueroutes; dans la robe, on verrait plus d'avocats que de plaideurs, si, pour gagner leurs dîners, ces messieurs n'étaient devenus, pour la plupart, plus habiles à faire naître et à prolonger les procès, qu'à les éteindre et à les concilier. Les mêmes inconvéniens d'une trop grande concurrence se font sentir dans tous les états, parce que l'orgueil étant aujourd'hui à l'ordre du jour, chacun dédaigne celui de ses pères et veut monter à un autre plus élevé: les résultats que nous voyons de cette manie générale ne sont déjà pas trop flatteurs, ils le deviendront encore bien moins quand elle aura gagné encore plus d'esprits. J'ai voulu en préserver mes enfans, et j'aime mieux les voir gagner honnêtement et gaiement leur pain, en labourant la terre, que les savoir exposés à tant de chance fâcheuses pour le corps et l'âme.

—Vos réflexions sont très justes, M. Renaud, et c'est même une chose assez digne de remarque, que cette ambition de sortir de son état, ait justement pris naissance au moment où la loi déclarait et où tout le monde répétait que tous les hommes, et par conséquent tous les états étaient égaux. Mais ces intentions n'ont-elles point fait de peine à vos enfans?

—Aucune, monsieur; car les enfans n'ont, pour la plupart, d'autres sentimens que ceux qu'on leur inspire ou qu'on leur laisse prendre; j'ai continuellement veillé sur les miens, et, Dieu merci, je n'ai jamais eu à me plaindre d'eux. J'en ai maintenant trois mariés et bien établis, deux autres sont encore auprès de moi, et un sixième a reçu les ordres sacrés, il y aura bientôt un an.

—Un état aussi saint méritait, en effet, que vous fissiez une exception en sa faveur.

—Aussi, loin de m'opposer à ce désir de mon fils, je l'ai secondé de tout mon pouvoir, dès que j'ai pu reconnaître que c'était un véritable esprit de piété qui l'y portait. On a voulu m'en détourner en me représentant que les prêtres n'étaient plus aujourd'hui ce qu'ils étaient avant la révolution, qu'ils étaient peu considérés de beaucoup de monde, mal rétribués et surchargés de besogne; mais je n'ai vu dans toutes ces raisons qu'un motif de plus pour secondar la vocation de mon fils: "S'ils n'obtiennent pas auprès de tout le monde la considération qu'ils méritent, me suis-je dit, ils ont du moins celle de tous les honnêtes gens, et c'est la seule qui soit flatteuse; s'ils ne sont pas riches ici bas, tant pis pour ceux qui s'opposent ainsi à leurs succès; mais pour eux, tant mieux, ils en seront récompensés dans le ciel; s'ils ont beaucoup d'ouvrage, tant mieux encore, ils n'en acquièrent que plus de droits à l'estime des hommes et à l'amour de Dieu."

—Je ne puis que vous approuver, M. Renaud, et vous féliciter d'avoir également bien réussi dans l'éducation de vos autres enfans; tous les parens ne sont pas aussi heureux.

—C'est vrai; mais aussi beaucoup qui se plaignent de leurs enfans ne devraient s'en prendre qu'à eux-mêmes; ils voudraient récolter dans une terre qu'ils n'ont pas ensemencée.

—Mais comment, avec toutes vos occupations, avez-vous pu vous occuper encore du soin de l'éducation de vos enfans?

—Ce soin ne demande ni aucun dérangement, ni aucune perte de tems; si j'avais voulu charger de leur apprendre moi-même à lire et à écrire, à la bonne heure, cela m'aurait nécessairement distrait de mes travaux; mais c'était l'affaire du maître d'école, et je ne m'en occupais que fort peu, seulement pour juger de leurs progrès, et leur donner un mot d'encouragement quand ils en méritaient. Quant à ce qui était de leur inspirer, la crainte de Dieu et l'amour des hommes; de les former à la patience, à la douceur, à la charité, à l'amour du travail, à la fuite du vice; voilà ce que nous regardions, ma femme et moi, comme notre premier devoir, et à quoi nous nous attachions sans cesse; mais tout cela ne demande que de l'attention et une conduite soutenue. Un reproche, une punition, un conseil, une récompense, mais toujours donnés sans aigreur comme sans flatterie, n'étaient pas des choses qui nous demandassent beaucoup de tems; et cependant, c'est à l'aide de cette méthode toute simple, que nous sommes parvenus à les rendre ce qu'ils sont, la joie et la consolation de leurs parens.

—Vous appelez cette méthode simple, et effectivement elle le paraît; mais il faut qu'elle ait bien des difficultés dans l'exécution, car il n'est pas de parens qui n'aient l'intention de l'employer; et je n'ai encore vu que vous à qui elle ait aussi bien réussi.

—C'est qu'il en est d'elle comme de tout ce qui existe; il est possible en faire un bon et un mauvais usage, et même ce dernier est

plus facile que le premier ; il ne faut pour cela que se laisser aller au mouvement qui nous emporte, au lieu de se raidir contre, pour écouter notre raison. Combien de parens, par exemple, qui dans un moment d'emportement, frapperont brutalement leurs enfans pour une faute légère, et leur en passeront ensuite une bien plus grave ! combien n'y a-t-il pas de mères qui pardonneront un mensonge, une désobéissance, une méchanceté même, plutôt qu'un verre cassé par accident, ou un acroc fait à un habit par étourderie ! combien de parens qui, tantôt se fâcheront et tantôt riront d'une même action de leurs enfans ? combien d'autres qui par faute de réflexion, ne combattront un vice chez eux, qu'en y en substituant un autre ; comme ce père qui, pour déshabituer son fils de dépenser les dimanches quelques sous de trop, peut-être, lui inspira une avarice qui le rendit la fable de tous ceux qui le connaissent ! Combien, pour s'opposer à un défaut, prennent les moyens qui doivent au contraire l'augmenter ; comme cette mère qui fouettait ses enfans deux fois par jour, parce qu'elle les trouvait d'une humeur trop triste ! combien qui excuseront tout chez l'un de leurs enfans, et qui condamneront tout chez l'autre ! Est-il étonnant qu'avec de telles leçons des enfans n'acquiescent aucune juste notion de ce qui est bien et de ce qui est mal, quand ils voient leurs parens si peu d'accord avec eux-mêmes ?

Plus M. de Verzure entendait parler son fermier, et plus son admiration pour lui redoublait ; maître d'une grande fortune à sa majorité, longtemps il avait suivi le torrent des plaisirs du monde, ne pensant qu'à s'amuser, et écartant de lui avec soin toute idée religieuse, ou même seulement sérieuse, de quelque nature qu'elle fût. Revenu depuis peu de ses égaremens et marié depuis à peine six mois, il n'avait pas encore réfléchi aux nouveaux devoirs qu'il allait probablement avoir bientôt à remplir ; la conversation de Mathurin Renaud l'intéressait donc extrêmement, et étonné de trouver tant de lumière dans un simple paysan, il résolut d'en profiter pour son propre compte en ne paraissant l'interroger que par curiosité.

— Je conçois, lui dit-il, qu'avec les précautions qu'inspirent d'aussi sages principes, on réussisse aussi bien que vous l'avez fait dans l'éducation de vos enfans ; mais il faut pouvoir joindre le tems de la réflexion à la patience de l'exécution ; et c'est ce que j'admire que vous ayez pu faire au milieu des détails d'une vie aussi laborieuse que la vôtre.

— Quant au tems de la réflexion, lui répondit le fermier, il n'en faut pas beaucoup, pour peu que le jugement ne soit pas obscurci par des passions ; car pour l'homme que celles-ci aveuglent, il n'y a pas de tems de réflexion qui tienne, il jugera toujours mal. Tout le monde sait non seulement distinguer ce qui est bien de ce qui est mal, mais même reconnaître les différens degrés qu'il peut y avoir dans l'un comme dans l'autre ; si beaucoup de personnes paraissent s'y tromper, c'est uniquement parce qu'elles écoutent leur premier mouvement au lieu d'écouter la raison. Je me rappelle un jour où, pendant une absence que je fis, Thomas, notre dernier garçon, étant à dîner sur une assez mauvaise table avec sa mère et ses frères, et sa sœur, appela César, notre gros chien de cour, pour lui donner un os qu'il lui montrait ; celui-ci accourut, et dans sa vivacité il heurta la table avec tant de violence qu'il la renversa avec toutes les assiettes, tous les pots et tous les verres qui étaient dessus ; le premier mouvement de ma femme fut de se fâcher après son fils, mais elle sut se contenir, et réfléchissant bientôt que sa faute était involontaire, et qu'il était sans doute tout aussi contrarié qu'elle des résultats de son étourderie, elle se contenta de lui dire : « Voilà un dégât qui coûtera bien de l'argent à réparer, et je crains bien qu'il ne m'en reste plus pour acheter la veste neuve que je vous avais promise. » Et effectivement la veste fut achetée quinze jours plus tard. Une parente de ma femme, qui était présente à cet événement, étonnée de son sang-froid, ne put s'empêcher de lui dire : « Comment, cousine, vous pouvez voir ça sans vous fâcher ! si un de mes enfans avait fait un tel malheur, je l'aurais fouetté jusqu'au sang ; vous gâtez trop les vôtres, c'est moi qui vous le dis. » Ma femme ne lui répondit rien ; mais huit jours après, son même enfant se laissa entraîner par des camarades, et n'ayant pas paru à l'école de ce jour-là, ajouta à sa faute celle de dire qu'il y avait été ; sa mère alors montra bien qu'elle ne le gâtait pas, car elle l'enferma dans sa chambre pendant trois jours de congé successivement et l'y nourrit au pain et à l'eau ; pendant plus d'un mois ensuite, elle refusa de croire à tout ce qu'il lui disait, et prenait les précautions les plus humiliantes pour lui, pour s'assurer, disait-elle, de la vérité des paroles d'un enfant qui n'avait pas eu honte de mentir une fois. Il n'est personne qui n'ait jugé aussi bien qu'elle, que la première faute de l'enfant n'était qu'un manque de précaution dont l'expérience seule suffisait pour le corriger, mais que la seconde, au contraire, marquait une tendance à deux

vices affreux, la paresse et le mensonge, contre lesquels il était urgent de s'armer de sévérité pour couper le mal dans sa racine. S'il est vrai de dire que beaucoup de parens n'auraient été plus sensibles au tort qui serait résulté pour eux de la première, qu'aux dangers que la seconde annonçait pour leur fils, et lui auraient, en conséquence, infligé des punitions qui lui auraient nécessairement fait croire qu'il était plus mal de commettre une imprudence, que d'être paresseux et menteur, cela ne prouvera rien contre ce que je disais, leur erreur vient du cœur et non de l'esprit ; corrigez-les de leurs passions, et vous leur rendrez leur raison.

Suite et fin au prochain numéro.

#### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. Athanase, une ÉGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la sacristie de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plans, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu. St. Athanase 15 avril 1845.

#### PERDU.

JEUDI dernier, UN CAHIER, contenant des NOMS pour une RAFFLE et divers actes ainsi que des billets et reçus. Le paiement des billets ayant été arrêté, ils ne seront d'aucune utilité à personne. La personne qui le rapportera au soussigné ou chez J. A. LABADIE, Ecr. N. P. sera généreusement récompensée.

Pointe-aux-Trembles, 28 avril 1845.

#### A VENDRE.

UNE SUPERBE TERRE de 140 arpens en superficie, avec un BEAU BOIS ainsi qu'environ TROIS MILLE ERABLES, située près de l'église de la POINTE-AUX-TREMBLES, avec dépendances. S'adresser à

J. B. CADIEUX.

N. B. La MAISON qui a été annoncée pour être vendue n'ayant pu l'être est par conséquent encore à VENDRE ou à LOUER.

Pointe-aux-Trembles, 22 avril 1845.

#### NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MAI dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surteut de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diamme rayé, casque de loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, à double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanches. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis au Supérieur du séminaire de Montréal. Messire Quiblier, aussitôt qu'il verra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attendu que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine. 8 avril.

ON demande un MAÎTRE D'ÉCOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saurait le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie, à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

#### ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEFRONX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	3d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.